

**Commission des stupéfiants****Cinquante et unième session**

Vienne, 10-14 mars 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Trafic et offre illicites de drogues****Suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan****Rapport du Directeur exécutif***Résumé*

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 50/1 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan", dans laquelle la Commission se félicitait de la poursuite de l'initiative du Pacte de Paris, qui découlait de cette conférence, et de la décision sur les tables rondes d'experts adoptée par le Groupe consultatif de la politique du Pacte de Paris; demandait aux États de renforcer la coopération internationale et régionale pour lutter contre la menace que constituait la production illicite de drogues en Afghanistan; et priait le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de lui rendre compte, à sa cinquante et unième session, des mesures prises et des progrès accomplis dans l'application de cette résolution. Le présent rapport expose succinctement les principaux résultats obtenus et mesures prises au cours de la première année de mise en œuvre de la deuxième phase de l'initiative du Pacte de Paris.

---

\* E/CN.7/2008/1.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 50/1, intitulée “Suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l’Afghanistan”, la Commission des stupéfiants a réaffirmé les engagements pris par les États Membres dans la Déclaration politique adoptée par l’Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2 de l’Assemblée générale, annexe), dans laquelle ils ont considéré que la responsabilité de la lutte contre le problème mondial de la drogue était commune et partagée et exprimé leur conviction que ce problème devait être traité dans un cadre multilatéral; elle s’est félicitée de l’initiative du Pacte de Paris, qui découlait de la Déclaration de Paris (S/2003/641, annexe) publiée à l’issue de la Conférence sur les routes de la drogue de l’Asie centrale à l’Europe, tenue à Paris les 21 et 22 mai 2003; elle a pris note avec préoccupation du rapport de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) intitulé *Afghanistan: Opium Survey 2006*<sup>1</sup>, qui soulignait que la culture de plantes servant à fabriquer des stupéfiants ainsi que la production et le trafic de stupéfiants avaient sensiblement augmenté, menaçant la sécurité et la stabilité du pays et avaient des répercussions négatives aux niveaux régional et international; et elle s’est félicitée des activités menées par les États voisins de l’Afghanistan pour promouvoir la coopération visant à lutter contre la menace que constituaient la culture illicite du pavot à opium en Afghanistan et le trafic de stupéfiants provenant d’Afghanistan, ainsi que la coopération visant à lutter contre la contrebande de précurseurs vers ce pays.

2. Dans la même résolution, la Commission s’est félicitée des conclusions de la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l’Afghanistan, organisée par le Gouvernement de la Fédération de Russie en coopération avec l’ONUDD et tenue à Moscou du 26 au 28 juin 2006, dans le prolongement de l’initiative du Pacte de Paris, et elle a demandé aux États de renforcer la coopération internationale et régionale afin de lutter contre la menace que constituaient pour la communauté internationale la production illicite de drogues en Afghanistan et le trafic de drogues provenant de ce pays et de continuer à prendre des mesures concertées dans le cadre de l’initiative du Pacte de Paris.

3. Dans la même résolution également, la Commission s’est félicitée de la décision sur les tables rondes d’experts adoptée par le Groupe consultatif de la politique du Pacte de Paris; elle a exhorté les États Membres et l’ONUDD, et invité les organisations internationales intéressées, à promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration de Moscou adoptée par la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l’Afghanistan et des recommandations de la Conférence (A/61/208-S/2006/598, annexe); et elle a demandé au Gouvernement afghan et à la communauté internationale d’intensifier leurs efforts pour lutter contre les stupéfiants dans le cadre du Pacte pour l’Afghanistan (S/2006/90, annexe).

4. Toujours dans la même résolution, la Commission s’est félicitée que la communauté internationale soit disposée à appuyer le financement de la nouvelle phase du projet du Pacte de Paris en tant qu’initiative visant à régler les questions

---

<sup>1</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Afghanistan: Opium Survey 2006* (novembre 2006).

liées aussi bien à l'offre qu'à la demande dans le contexte des routes du trafic d'héroïne; et elle a prié le Directeur exécutif de l'ONUDDC de lui rendre compte, à sa cinquante et unième session, des mesures prises et des progrès accomplis dans l'application de la résolution.

## II. Initiative du Pacte de Paris

5. Plus de 55 pays et institutions réunis à la Conférence sur les routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe, tenue à Paris les 21 et 22 mai 2003, ont conclu un pacte aux termes duquel ils se sont accordés sur les mesures à prendre pour limiter le trafic d'opiacés afghans en Asie occidentale et centrale et en Europe, et sur la nécessité d'engager une action plus ferme et mieux coordonnée pour contrôler les frontières et faire appliquer les lois. L'ONUDDC a été invité à jouer un rôle de centre d'échange et à fournir des informations et des analyses détaillées sur les mesures à prendre à titre prioritaire dans les pays les plus touchés.

6. L'ONUDDC a pris la tête d'un projet intitulé "initiative du Pacte de Paris", qui fait suite à la Conférence sur les routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe et facilite les consultations sur la lutte contre les stupéfiants entre les experts et les dirigeants. La première phase de ce projet a commencé en mai 2004 et s'est terminée en décembre 2006.

7. La deuxième phase du projet a été lancée en janvier 2007 et comprend six nouveaux éléments: a) faire en sorte que les tables rondes d'experts se concentrent davantage sur les activités opérationnelles; b) assurer un suivi et une mise en œuvre plus efficaces et plus rationnels des recommandations du Pacte de Paris; c) veiller à une plus large utilisation et à la viabilité du Mécanisme automatisé d'aide aux donateurs (ADAM); d) renforcer les capacités d'analyse en matière de lutte contre les stupéfiants; e) promouvoir une approche équilibrée des questions relatives aux drogues; et f) favoriser les partenariats avec les acteurs sous-régionaux, régionaux et internationaux. Par l'initiative du Pacte de Paris, l'ONUDDC a facilité la tenue de consultations périodiques et de réflexions stratégiques entre partenaires – experts et décideurs – afin qu'ensemble, ils discutent de mesures concrètes, les définissent et les appliquent en vue de juguler le flux d'opiacés qui sortent clandestinement d'Afghanistan en quantités de plus en plus importantes et d'améliorer la situation en matière d'abus de drogues dans les pays prioritaires. De plus, l'initiative du Pacte de Paris a favorisé la coordination de l'assistance technique à la lutte contre les stupéfiants grâce au mécanisme ADAM (<http://www.paris-pact.net>). Enfin, elle a permis de renforcer les capacités de collecte et d'analyse de données des pays prioritaires, permettant ainsi d'obtenir des renseignements essentiels pour la planification et l'action stratégiques, grâce au travail d'une équipe d'analystes stratégiques nationaux mise en place début 2007. La deuxième phase du projet durera trois ans, de janvier 2007 à décembre 2009, pour un budget évalué à 2,7 millions de dollars des États-Unis.

8. Pour orienter davantage le Pacte de Paris vers l'action concrète, l'ONUDDC a, en 2007, regroupé les conclusions et recommandations des tables rondes d'experts du Pacte de Paris en sept plans d'action collectivement appelés, le plus souvent, "Stratégie Arc-en-ciel" (Rainbow Strategy). Quatre de ces plans d'action, à savoir

les livres bleu, vert, jaune et rouge, ont été établis par l'ONUDC courant 2007; les trois autres sont en cours d'élaboration.

9. Le livre bleu vise à développer le nombre de provinces exemptes de pavot à opium et à améliorer la gouvernance en Afghanistan. Cet objectif double s'inscrit dans le cadre de l'Initiative de récompense des bons résultats et est pleinement conforme à la Stratégie nationale de lutte contre la drogue du Gouvernement afghan et à la Stratégie de développement national de l'Afghanistan. Le livre bleu recense les régions afghanes limitrophes où il est prioritaire de mettre en place un système d'incitations et de récompenses et de créer un effet de synergie entre tous les acteurs et partenaires. C'est un document évolutif qui a été mis à jour pour la dernière fois en décembre 2007.

10. Le livre vert a pour objectif de renforcer la coopération en matière de contrôle des drogues aux frontières entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan. Il a été établi par l'ONUDC et approuvé par les autorités de ces trois pays en juin 2007, lors d'une réunion ministérielle sur le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de contrôle des drogues. Les buts recherchés avec ce plan d'action, qui doit être exécuté sur trois ans, devraient être atteints grâce à une démarche par étapes comprenant des mesures propres à instaurer la confiance, des activités d'échange d'informations et des activités opérationnelles. L'objectif ultime est de couper les voies d'acheminement illicite des drogues passant par le sud et l'est en renforçant le contrôle des frontières entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan.

11. Le livre jaune, sur la sécurisation des frontières entre l'Afghanistan et les pays d'Asie centrale vise à renforcer les mesures d'interception des stupéfiants au départ de l'itinéraire de contrebande passant par le nord (Afghanistan – Asie centrale – Fédération de Russie – Europe), en particulier à développer et coordonner les activités de renseignement par des moyens traditionnels ou non, à renforcer les capacités globales d'interception par l'élaboration d'un mécanisme de liaison transfrontalier entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan, et à établir des normes opérationnelles pour la frontière verte, c'est-à-dire la zone non contrôlée qui s'étend le long de la frontière entre les points de sortie du pays et les points d'entrée dans le pays voisin. L'ONUDC a adapté tous ses projets de lutte contre les stupéfiants aux objectifs du livre jaune. Ce dernier tient compte des lacunes des mécanismes existants et harmonise les efforts déployés des deux côtés de la frontière afghane. Il repose sur trois piliers principaux: a) l'analyse et l'échange de renseignements; b) la mise en place de bureaux frontaliers de liaison; et c) la création d'équipes mobiles d'interception.

12. Le livre rouge vise la contrebande de précurseurs depuis et vers l'Afghanistan, en particulier la contrebande d'anhydride acétique, produit chimique qui joue un rôle essentiel dans la transformation de la morphine en héroïne. Ce plan d'action, qui a été approuvé par les partenaires du Pacte de Paris à la Table ronde d'experts sur les précurseurs utilisés dans la fabrication d'héroïne qui s'est tenue à Vienne les 29 et 30 mai 2007, prévoit le lancement d'opérations limitées dans le temps et ciblées sur le trafic d'anhydride acétique en Afghanistan, en Chine, en Iran (République islamique d'), au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Pakistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, ainsi que dans les Émirats arabes unis et en Inde, en collaboration avec plusieurs partenaires du Pacte de Paris. L'une de ces opérations est l'opération régionale TARCET, qui a été lancée en

novembre 2007 avec deux objectifs: a) former aux méthodes de détection et d'interception des produits chimiques de contrebande les agents des services de détection et de répression jouant un rôle central; et b) intercepter les produits chimiques de contrebande suivant les méthodes modernes.

13. Le livre violet, dont la rédaction devrait être terminée en mars 2008, porte sur l'initiative visant la mer Caspienne et la frontière turkmène. Deux des cinq pays bordant la mer Caspienne (Iran (République islamique d') et Turkménistan) sont aussi limitrophes de l'Afghanistan et donc fortement touchés par l'augmentation récente de la culture du pavot à opium. Le Gouvernement turkmène, qui était jusqu'à présent le chaînon manquant dans la coopération pour la lutte contre les stupéfiants dans la région, sera le fer de lance de cette initiative. Le Directeur exécutif de l'ONUDC et le Président turkmène se sont rencontrés en janvier 2008 pour mettre la dernière main à l'accord initial prévoyant le lancement de l'initiative sur la frontière turkmène.

14. Deux plans d'actions supplémentaires seront élaborés: a) l'un sur la production d'opium en Afghanistan et le trafic qui en découle et sur les flux financiers à destination et en provenance du pays; b) l'autre sur la lutte contre la dépendance aux opiacés et la propagation du VIH/sida en Afghanistan et dans les pays voisins.

15. Depuis que la deuxième phase de l'initiative du Pacte de Paris a été lancée, trois tables rondes réunissant des experts de haut niveau en matière de lutte contre les stupéfiants et de réduction de la demande de drogues ont été organisées, chacune sur une zone géographique ou un thème donnés: la première a porté sur les précurseurs utilisés dans la fabrication d'héroïne (Vienne, 29 et 30 mai 2007); la deuxième sur la région de la mer Caspienne et du Caucase (Turkmenbachi (Turkménistan), 17-19 septembre 2007); et la troisième sur l'Afghanistan et les pays voisins (Kaboul, 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2007). La prise en compte explicite des questions liées à la réduction de la demande constitue un élément important de la deuxième phase de l'initiative. En effet, la réduction de la demande étant l'un des objectifs essentiels de l'initiative, elle a été abordée lors des deux dernières tables rondes de 2007.

16. À la Table ronde d'experts sur les précurseurs utilisés dans la fabrication d'héroïne, les participants ont examiné la situation en matière de trafic de ces précurseurs dans la zone concernée par le Pacte de Paris, ont fait le bilan des opérations et des activités récentes de contrôle des précurseurs en Asie occidentale et centrale, ont recensé les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience et ont examiné et approuvé des propositions tendant à mener des opérations ciblées de durée limitée en Afghanistan et dans les pays voisins. Tous les partenaires se sont déclarés très favorables au plan d'action exposé dans le livre rouge et au lancement, au deuxième semestre de 2007, de l'opération TARCET. Cette dernière, qui sera encadrée par l'ONUDC et l'Équipe spéciale chargée du Projet "Cohesion", sera menée par les gouvernements en collaboration avec les partenaires du Pacte de Paris et en étroite coordination avec les opérations en cours dans la région, comme les opérations "Canal", "Containment" et "Elena". Lors d'une réunion de suivi et d'une séance de planification tenues à Vienne les 4 et 5 octobre 2007, les partenaires compétents se sont accordés sur les modalités des activités opérationnelles. Les résultats de l'opération entamée fin novembre 2007 en

Afghanistan seront mis à profit pour lancer des activités opérationnelles dans les pays voisins début 2008.

17. À la Table ronde d'experts pour la zone de la mer Caspienne et du Caucase, deux groupes de travail se sont réunis simultanément pour aborder la question de la lutte contre les stupéfiants et de la réduction de la demande de drogues dans la région. C'était la première fois depuis le lancement de l'initiative du Pacte de Paris que la question de la réduction de la demande de drogues était examinée lors d'une table ronde d'experts. On a recommandé l'adoption d'un ensemble de mesures visant à combattre efficacement le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et à promouvoir la réduction de la demande de drogues, ainsi que d'autres mesures destinées à renforcer l'échange de données et les capacités d'analyse dans la région. Les experts de la lutte contre les stupéfiants sont par ailleurs convenus de lancer l'Initiative "Mer Caspienne", qui vise à faire participer tous les États de la région à un ensemble d'activités régionales et internationales, en particulier à celles destinées à renforcer les capacités d'analyse pour la prise de décisions stratégiques; à échanger des renseignements en tirant parti des projets de l'ONUSD en cours, comme le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale; et à améliorer la coopération transfrontalière, notamment pour combattre le trafic par voie maritime. Le groupe de travail sur la réduction de la demande de drogues a formulé un certain nombre de recommandations sur la nécessité de renforcer les capacités de collecte de données sur l'abus de drogues, d'élaborer des stratégies de traitement et de réadaptation, d'appuyer la création d'un cadre juridique adapté et de prévenir l'abus de drogues.

18. À la Table ronde d'experts sur l'Afghanistan et les pays voisins, les participants ont fait le bilan de la stratégie afghane de lutte contre les stupéfiants pour ce qui concerne les pays voisins et les frontières, évalué les mesures visant à renforcer la coopération actuelle en matière de gestion des frontières entre l'Afghanistan et ces pays au nord et au sud, examiné une évaluation de la menace que représentait le trafic d'opiacés depuis l'Afghanistan vers la Chine et fait le point sur les progrès de la lutte contre le trafic d'anhydride acétique en Afghanistan et alentour. S'agissant de la réduction de la demande de drogues en Afghanistan et dans les pays voisins, les partenaires du Pacte de Paris ont pris note de l'écart qu'il y avait entre la production actuelle d'opium et la demande mondiale. Ils ont constaté que la plupart des pays de la région ne disposaient pas de moyens suffisants pour réagir face aux niveaux actuels de dépendance aux drogues et d'infection à VIH/sida. En Afghanistan, en particulier, la dépendance aux drogues progressait à un rythme accéléré alors que les possibilités de traitement étaient limitées. Les experts ont craint que l'arrivée de l'offre excédentaire d'opiacés sur les marchés nationaux et régionaux ne conduise à une explosion du taux de dépendance et, partant, à une épidémie de VIH/sida, ce qui aurait une incidence dévastatrice sur la sécurité nationale et le développement économique dans le pays et alentour. Lors de la réunion, les partenaires du Pacte de Paris ont prié l'ONUSD de lancer un appel de toute urgence aux décideurs, aux organismes des Nations Unies, aux organisations compétentes, aux médias et aux autres parties qui tentaient d'empêcher que la dépendance ne prenne des allures de catastrophe en Afghanistan et dans les pays voisins, comme elle était sur le point de le faire.

19. En vue d'améliorer la coopération entre les services de détection et de répression aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre le

trafic de drogues provenant d'Afghanistan, les cinq États d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), la Fédération de Russie et l'Azerbaïdjan participent à un projet de l'ONUDC visant à mettre en place un Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale. Ce centre, situé à Almaty (Kazakhstan), a pour objet de faciliter l'échange d'informations, d'analyser et de produire des informations, et de fournir des services d'appui et d'assistance pour la coordination des activités opérationnelles des divers services de détection et de répression de la région, dont la police, les services de contrôle des drogues, les services douaniers et les gardes frontière. En raison de retards dans le processus de signature et de ratification de l'accord portant création du Centre et de la nécessité de réaliser d'importants travaux de rénovation dans le bâtiment qui lui est réservé, il a été convenu de commencer par une phase pilote de six mois. Lancée le 1<sup>er</sup> novembre 2007, celle-ci devrait permettre au Centre d'être pleinement opérationnel dès que le processus de ratification aura été mené à bien.

20. Dans la Déclaration de Paris, il a été jugé nécessaire de réactiver un mécanisme de "chambre de compensation" regroupant l'ensemble des projets d'assistance technique aux pays concernés afin d'éviter les duplications. Cela permettrait aussi de tirer le meilleur parti des rares ressources fournies par les donateurs. Il a été proposé pour ce faire de recourir au Mécanisme automatisé d'aide aux donateurs (ADAM) élaboré par le Bureau de projet régional de l'ONUDC pour l'Europe du Sud-Est au cours de la première phase de l'initiative du Pacte de Paris et mis à l'essai entre 2004 et 2006 avant d'être officiellement lancé à Vienne en septembre 2006. Il s'agit d'un outil en ligne destiné à coordonner l'assistance technique pour la lutte contre les stupéfiants dans les pays situés le long des principaux itinéraires de trafic d'opiacés provenant d'Afghanistan. Il assure la transmission instantanée et sécurisée d'informations qui permettent aux différents partenaires de savoir qui fait quoi, où et comment en matière de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan, en Fédération de Russie, en Iran (République islamique d'), au Pakistan et dans les pays d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. Il vise à éviter les doubles emplois et à favoriser les synergies. Lorsqu'on en a évalué la première phase de fonctionnement, de mars à mai 2006, on en a approuvé le concept et la structure et l'on s'est accordé sur l'idée qu'il constituait un moyen unique de fournir aux pays donateurs et bénéficiaires une évaluation en temps réel des besoins et priorités en matière d'assistance. En 2007, on y a apporté un certain nombre d'améliorations pour le simplifier, en modifier la présentation et le rendre encore plus convivial. Cette même année, le système (hébergement et administration) a été transféré du Bureau de projet régional pour l'Europe du Sud-Est, en Bulgarie, au Siège de l'ONUDC, à Vienne, ce qui en fait un mécanisme plus viable à long terme. La gamme des données recueillies a en outre été élargie pour englober la question de la réduction de la demande de drogues, et les services de formation et d'aide à l'utilisation ont été améliorés. En 2007, l'ONUDC a élaboré et mis à l'essai avec succès un programme en langage XML qui permet aux différents partenaires de transférer automatiquement et de manière sécurisée des données au mécanisme ADAM. Actuellement, ce dernier compte 65 utilisateurs actifs et rassemble des informations concernant 865 projets. Quarante-quatre pour cent des partenaires du Pacte de Paris ont affecté un point de contact national au mécanisme ADAM et 30 % y ont affecté un point de contact institutionnel.

21. En vue de renforcer les capacités de collecte de données et d'analyse dans les pays prioritaires, quatre analystes stratégiques adjoints nationaux ont été affectés aux bureaux de l'ONUDC pour l'Afghanistan, pour la Fédération de Russie, pour l'Iran (République islamique d') et pour le Pakistan, en appoint des trois analystes travaillant déjà au service de coordination et d'analyse du Bureau régional de l'ONUDC pour l'Asie centrale. Ils s'acquittent principalement des tâches suivantes: a) recueillir, stocker et analyser des données, notamment en vue de produire des rapports sur les tendances en matière de drogues illicites; b) assurer la fonction de point focal de l'ONUDC pour le mécanisme ADAM dans la région; et c) aider à coordonner la lutte contre les stupéfiants sur le terrain.

22. En 2008, les tables rondes d'experts seront axées sur: a) une réunion entre représentants des pays riverains de la mer Noire, du Bélarus et de Moldova, qui doit se tenir en Ukraine début 2008 (sous réserve d'une décision favorable du Gouvernement ukrainien); une mission conjointe d'évaluation de la lutte contre les stupéfiants dans certaines zones de la région de la mer Noire devrait avoir lieu durant la seconde moitié de février afin de préparer le terrain pour une discussion bien ciblée et axée sur les résultats lors de la table ronde; b) une réunion sur la contrebande d'héroïne vers et via l'Afrique de l'Est, qui doit se tenir au Kenya au troisième trimestre de 2008; et c) une réunion sur les flux financiers liés à la production et au trafic d'opiacés provenant d'Afghanistan, dont le lieu reste à déterminer. Un petit groupe de travail composé d'experts de l'ONUDC (Groupe de la lutte contre le blanchiment d'argent), du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de quelques autres partenaires du Pacte de Paris ayant des compétences spécialisées en la matière doit être créé début 2008.

23. En 2008, la priorité sera accordée à l'exécution des plans d'action qui composent la "Stratégie Arc-en-ciel" ainsi qu'à la mise en œuvre, pour le système ADAM, des activités ci-après, qui visent à accroître la disponibilité d'informations valides et à élargir la base des utilisateurs: a) les partenaires du Pacte de Paris devront vérifier, avant la mi-février 2008, que les données qu'ils ont saisies et qui sont actuellement accessibles dans le système ADAM sont valides; b) une campagne de promotion devra être lancée début 2008 au Siège et sur le terrain; et c) les partenaires du Pacte devront désigner des points de contact nationaux et institutionnels avant la mi-2008. En outre, comme suite à la Table ronde d'experts tenue à Turkmenbachi (Turkménistan) en septembre 2007, un nouvel analyste stratégique national sera recruté et affecté au Bureau de projet de l'ONUDC au Turkménistan en 2008, pour renforcer les capacités de collecte de données et d'analyse dans cette région.